



I. RISQUES

Le document unique de prévention des risques professionnels (DUERP)

Identifier les risques professionnels de votre entreprise, les hiérarchiser et proposer des mesures d'amélioration dans le cadre du plan d'action de votre DUERP.

HYGIÈNE, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT ET RSE
I. RISQUES • LE DOCUMENT UNIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

OBJECTIFS :

- 1 Connaître les bases de la réglementation en matière de prévention,
- 2 Mener une démarche d'évaluation des risques professionnels et participer à la politique prévention dans l'entreprise,
- 3 Utiliser le document unique comme outil de prévention.

PUBLIC :

Toute personne ayant un rôle dans la prévention des risques, service santé sécurité, RH, membres du CHSCT/CSE.

 **Durée : 1 jour (7 heures)**

 **Tarif : Consulter notre calendrier**

PRÉREQUIS :

Aucun prérequis

PROGRAMME :

Le contexte réglementaire :

- Les obligations générales de l'employeur,
- Les principes généraux de prévention,
- L'évaluation des risques et le document unique : objectifs et exigences,
- Les sanctions.

L'évaluation des risques et le document unique :

- Notions de base : danger, risque, prévention...,
- Typologie des risques,
- Démarche générale : les différentes étapes et les conditions de réussite,
- Méthodologie d'évaluation – présentation de la méthode d'évaluation de l'entreprise,
- Rédaction du document unique.

Le document unique comme outil de prévention :

- Elaboration et suivi d'un plan d'action,
- Amélioration continue,
- Communication auprès des salariés.

La mise à jour du document unique dans le contexte de crise sanitaire COVID 19 :

- Notion de risque biologique,
- Responsabilité de l'employeur.

Mise en application par des cas pratiques :

- Repérage des risques,
- Travail sur un DUER avec la méthodologie proposée.

Méthode et moyens pédagogiques :



Apports théoriques relatif au Document Unique, évaluation des risques, exercices et cas pratiques de mise en application, remise d'un support pédagogique.

Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

CONTACT ET INSCRIPTION :

Christiane ENGELSTEIN – SSETI

 formation@sseti.fr •  03 87 74 34 19

SSETI

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR